



La fiducie, 10 ans d'expérience Des applications innovantes pour le financement ?

INFORMATIONS PRATIQUES

FORMAT

Séminaire

DATE

mercredi 5 juillet 2017

LIEU

**31 rue Croix des Petits Champs
75001 Paris**

PARTICIPATION

350,00 €

INSCRIPTION

www.eifr.eu

CONTACT

**contact@eifr.eu
01 70 98 06 53**

Introduite en droit français en 2007, la fiducie est selon l'art. 2011 du Code civil un contrat par lequel un constituant transfère des droits patrimoniaux à un fiduciaire, qui les gère selon un but déterminé pour le compte d'un bénéficiaire.

Inspirée du trust anglo-saxon, la fiducie peut prendre deux formes : la fiducie-gestion consiste à transférer des biens au fiduciaire avec mission d'en assurer la gestion pour le compte du constituant ou d'un bénéficiaire tiers, tandis que la fiducie-sûreté, la plus répandue, permet au débiteur de transférer des biens au fiduciaire en garantie du paiement d'une dette. Elle vise ainsi soit à la **gestion d'un patrimoine (fiducie-gestion)**, soit à la **gestion d'une créance (fiducie-sûreté)**.

Le recours à la fiducie a connu un démarrage prudent en raison d'un cadre d'application initial étroit. Différentes évolutions, comme l'extension du statut de constituant - aux personnes morales - et de l'activité fiduciaire - aux avocats, entreprises d'investissement et entreprises d'assurance-, le rechargement de la fiducie-sûreté, et certains éclaircissements fiscaux ont toutefois **progressivement élargi le champ d'application**. Aujourd'hui, ce sont ainsi plus de 400 contrats de fiducie, portant sur des actifs supérieurs à 10 milliards d'€, qui ont été signés.

Innovation juridique majeure, la fiducie a ainsi maintenant affirmé une utilité pratique incontestable et une grande polyvalence. Pourtant, la fiducie demeure un instrument dont les applications demeurent assez méconnues, voire confidentielles, alors que la **variété des domaines d'utilisation** est très grande : procédures collectives et restructurations d'entreprises, cession de blocs de titres, ...

Les financements fiduciaires adossés à des actifs constituent également une solution innovante et prometteuse pour des emprunteurs devant élargir la gamme de leurs ressources financières.

Ce séminaire vise à démontrer que la fiducie est devenue en 10 ans d'existence un instrument juridique parfaitement crédible, relativement simple d'utilisation, et aux champs d'application très divers, particulièrement comme financement alternatif.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître les fondamentaux d'une opération de fiducie
- Identifier les différents usages, illustrés par des cas réels
- Analyser les solutions innovantes, notamment dans le domaine du financement
- Bénéficier d'un transfert d'expérience et échanger sur les

bonnes pratiques



PROGRAMME

8 h 15 **Accueil Café**

8 h 30 **Introduction**

Intervenants: Edouard-François de LENCQUESAING (EIFR)

8 h 45 **LE CADRE JURIDIQUE DE LA FIDUCIE**

Intervenants: Silvestre Tandeau de Marsac (FTMS)

- l'objet du contrat de fiducie, la rédaction du contrat, la mission du fiduciaire
 - les évolutions du cadre législatif
 - les points d'attention dans la mise en place d'une fiducie
-

9 h 15 **LES DOMAINES D'APPLICATION**

Intervenants: Stéphan CATOIRE (Equitis)

Des cas d'usage bien éprouvés pour des étapes essentielles de la vie des entreprises : Restructurations d'entreprises et mouvements de titres - Illustrations pratiques

- les restructurations :
 - financières et opérationnelles : fiducie sur actifs, sécurisation des droits sociaux (sécurisation des financements, retraite, PSE)
 - financières : fiducie-sûreté du financement des entreprises en difficulté (new money ou financement de la période d'observation ou du Plan)
 - Private Equity et M&A
 - garantie d'actif-passif, clauses de complément de prix
 - pacte d'actionnaires
 - fiducie sur titres cotés
-

09 h 45 **LES DOMAINES D'APPLICATION**

Intervenants: Renaud Baboin (Solutions Fiducie)

Les prêts fiduciaires : des avancées innovantes pour le financement des entreprises

- le refinancement et la monétisation d'actifs
- le financement via un fonds de prêts à l'économie :

modalités : type de créances, nature des actifs fiduciaires, sur-collatéralisation, ...

avantages : gestion dynamique du taux de recouvrement, traitement prudentiel privilégié, ..

10 h 15 **UN RETOUR D'EXPERIENCE DE FINANCEMENT DE STOCK D'ACTIFS IMMOBILIERS**

Intervenants: Aurélien GOUTTEFARDE (Homeloop)

10 h 35 **LE TEMOIGNAGE D'UN INVESTISSEUR**

Intervenants: Laurent Dubois (ACOFI Gestion)

11 h 00 **UNE VARIETE D'AUTRES CHAMPS D'APPLICATION**

Intervenants: Bruno Berger-Perrin (Fidal Fiducie)

- domaine patrimonial
 - opérations immobilières
 - droit de l'environnement
 - propriété intellectuelle
 - ...
-

11 h 30 **Conclusion**

Intervenants: Edouard-François de LENCQUESAING (EIFR)
